

Peut-on se passer des pesticides ?

On les dit mauvaises ...ces herbes, un peu follettes, qui poussent de ci de là dans une dalle du béton de nos trottoirs, au pied d'un muret, sur le bord de la route... Mauvaises donc, et donc condamnées.



Jugement sans appel, peine capitale

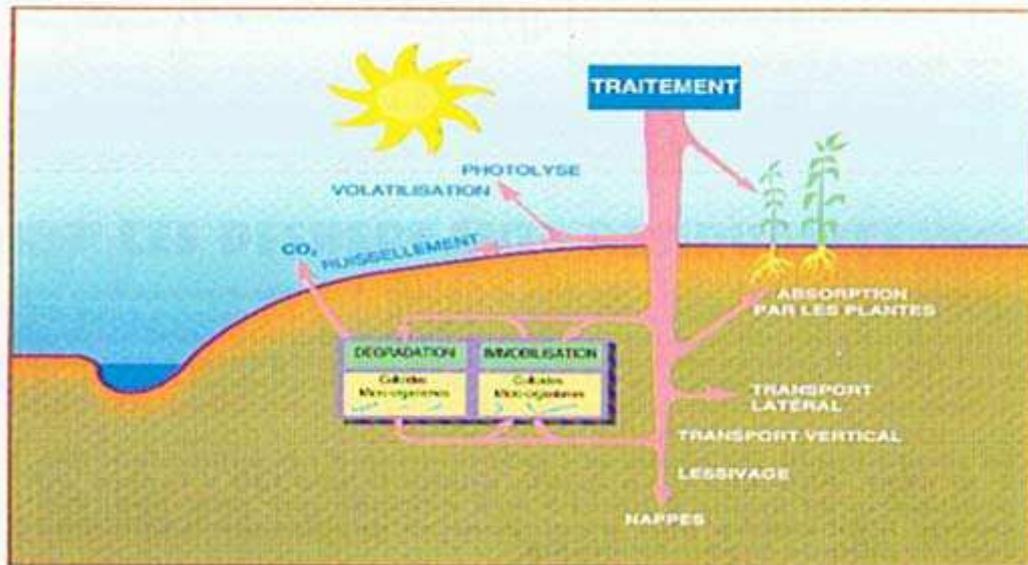
Le désherbant est la guillotine de ces herbes, à mauvaise réputation.



La sanction est-elle justifiée ? Faut-il abolir la peine de mort pour les mauvaises herbes ?

Il faut savoir que 40% des quantités d'herbicides appliquées en ville sont transférées vers les cours d'eau..

COMMENT L'HERBICIDE SE FIXE-T-IL ENSUITE DANS LE SOL ?



Mais peut-on se passer de ces pesticides ?

Il semble que les mentalités évoluent et que de plus en plus de personnes des villes et villages se sont engagées dans une démarche éco-citoyenne où la végétation « spontanée » est tolérée.

Faisons, nous aussi, notre petite révolution culturelle en la matière et commençons par limiter notre utilisation du désherbant.

Un désherbant que les agents communaux ont été invités à ne plus utiliser dans le périmètre de la vieille ville



Priorité désormais au désherbage manuel ou mécanique